

durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage
London (Ontario) N6A 5R2
Téléphone : 800 663-3775

Rapport public

Date d'émission du rapport : 9 mai 2025

Numéro d'inspection : 2025-1091-0003

Type d'inspection :

Plainte
Incident critique

Titulaire de permis : CVH (No. 5) LP, par son associé commandité, Southbridge Care Homes (société en commandite, par son associé commandité, Southbridge Health Care GP Inc.)

Foyer de soins de longue durée et ville : Country Village Homes – Woodslee, South Woodslee

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 5, 6, 7, 8 et 9 mai 2025
L'inspection a eu lieu à l'extérieur à la date suivante : 8 mai 2025.

Les inspections concernaient :

- Plainte/incident n° 00143594 – Incident critique n° 2576-000011-25 – Traitement inapproprié ou prodigué de manière incompétente à un résident.
- Plainte/incident n° 00146495 – Incident critique n° 2576-000014-25 – Mauvais traitements entre résidents.
- Plainte/incident n° 00145605 – Plainte liée à de mauvais traitements présumés entre résidents.
- Plainte/incident n° 00146472 – Plainte liée aux soins et services.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage
London (Ontario) N6A 5R2
Téléphone : 800 663-3775

Services de soins et d'assistance aux résidents
Gestion des médicaments
Prévention des mauvais traitements et de la négligence
Comportements réactifs
Rapports et plaintes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Réunion sur les soins

Problème de conformité n° 001 Avis écrit aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021).

Non-respect de : la disposition 30 (1) a) du Règl. de l'Ont. 246/22

Réunion sur les soins

Disposition 30 (1) Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce qui suit :

a) les membres de l'équipe interdisciplinaire qui fournissent des soins à un résident se réunissent dans les six semaines qui suivent l'admission du résident et au moins une fois par année pour discuter du programme de soins et toutes les autres questions qui ont de l'importance pour le résident et son mandataire spécial, s'il en a un;

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce qu'une réunion sur les soins tenue six semaines après l'admission du résident n° 003 soit composée d'une équipe interdisciplinaire.

Un examen des dossiers cliniques dans PointClickCare (PCC) sous l'onglet Assessment (Évaluation) intitulé Interdisciplinary Team Care Conference (IDTC) (Réunion sur les soins de l'équipe interdisciplinaire) a permis de constater que la réunion sur les soins avait été tenue en présence d'un membre du personnel

durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage
London (Ontario) N6A 5R2
Téléphone : 800 663-3775

autorisé, d'un membre de l'équipe des infirmiers praticiens et de la famille du résident.

Lors d'une entrevue avec les membres du personnel, ceux-ci ont reconnu que les participants à la réunion sur les soins n'étaient pas interdisciplinaires et que le foyer avait mis en place un plan pour améliorer ce processus.

Sources : dossiers cliniques du résident n° 003, entrevue avec le personnel.